

**REGLEMENT DU QUIZ «SADIO MANE»
DU 10 OCTOBRE 2018 AU 05 JUIN 2019**

Ce règlement décrit les conditions s'appliquant au Quiz « SADIO MANE » que SONATEL MULTIMEDIA organise du 10 octobre 2018 au 05 juin 2019 dans le cadre du contrat le liant à SADIO MANE.

Article 1 : Définitions

Dans le cadre de l'interprétation des dispositions du présent règlement de quiz, les expressions suivantes auront la signification ci-après :

- **Quiz** : désigne le Quiz «SADIO MANE » que SONATEL MULTIMEDIA organise du 10 octobre 2018 au 05 juin 2019 durant les matchs de qualification du Sénégal pour la CAN 2019.
- **Joueur ou participant** : désigne les utilisateurs de Facebook, Fans de la Page Facebook d'Orange Ndamli Sport qui participent au quiz en répondant aux questions relatives au footballeur SADIO MANE» posées sur la page d'accueil Facebook Orange Ndamli Sport, accessible à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/ndamli.sn/> lors de chaque phase du quiz.
- **Gagnants** : les 3 premiers participants qui répondent correctement aux cinq (5) questions posées lors de chaque phase du quiz.

Article 2 : Organisateur

Le quiz « Quiz SADIO MANE » est organisé par SONATEL MULTIMEDIA, Société Anonyme, au capital de FCFA 2 .119.800.000, ayant son siège social au 64, Cité Keur Gorgui, VDN, Dakar, Sénégal, représentée par Monsieur Omar Gueye NDIAYE en sa qualité de Directeur Général.

Article 3 : Conditions de participation

Toutes les personnes fans de la page facebook d'Orange Ndamli Sport durant la période du quiz peuvent participer au présent quiz.

Sont exclus de la participation du présent quiz :

- Les mineurs ;
- Les clients dont les numéros ont été portés vers un autre opérateur ;
- Tous les salariés des sociétés du Groupe SONATEL, notamment le personnel permanent, temporaire et stagiaire;
- L'huissier de justice commis pour le quiz et son personnel (Etude Me Weynde DIENG, Huissier de justice à Dakar)..

Dans le cadre de la désignation des gagnants, si une des personnes susmentionnées gagne un lot, le gain lui sera refusé et ira à une autre personne qui sera également désignée selon les mêmes conditions.

Article 4 : Principe et durée du quiz

Le quiz se déroule du 10 octobre 2018 au 05 juin 2019 sur cinq (05) phases selon le planning suivant :

- Phase 1 : du 10 au 14 octobre 2018 ;
- Phase 2 : du 05 novembre au 01er décembre 2018 ;
- Phase 3 : du 01er janvier au 10 mars 2019 ;
- Phase 4 : du 01er avril au 20 mai 2019 ;
- Phase 5 : du 01er au 05 juin 2019.

Durant chaque phase du quiz, cinq (05) questions relatives aux performances, statistiques etc. du joueur de football Sadio MANE seront posées sur la page Facebook d'Orange Ndamli Sport.

Pour participer au présent quiz, le joueur doit répondre en commentaire aux cinq (5) questions posées sur la page Facebook (<https://www.facebook.com/ndamli.sn/>) lors de chaque phase du quiz.

Toute participation incomplète, illisible ou reçue après la date et l'heure limite de participation sera considérée comme irrecevable.

SONATEL MULTIMEDIA se réserve le droit à tout moment, notamment en cas de force majeure ou de fraude, de modifier, d'annuler, de prolonger ou d'écourter la durée du quiz.

La responsabilité de SONATEL MULTIMEDIA ne pourra être engagée de ce fait, ni du fait des difficultés de connexion ou d'accès empêchant la participation au quiz, quelles qu'en soient les causes.

Article 5 : Désignation des gagnants

A l'issue de chaque phase du quiz, les trois (3) premiers participants à avoir donné les bonnes réponses aux questions posées seront désignés gagnants, soit quinze (15) gagnants au total durant la période du quiz.

La liste des gagnants de chaque phase du quiz sera publiée sur la page Facebook d'Orange Ndamli Sport et sur tout autre support de communication à la convenance de Sonatel Multimédia.

Les participants au quiz ont l'obligation de garder leurs numéros ouverts tous les jours pour être joignables et informés des résultats du quiz. L'impossibilité de joindre le joueur pourra être constatée par huissier de justice. L'organisateur pourra, en cas d'indisponibilité d'un joueur figurant parmi les trois (3) premiers ayant répondu correctement au quiz, le remplacer par un autre joueur parmi les suppléants. Une liste de substitution de joueur pourra être établie dans ce sens.

La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'impossibilité constatée à joindre le participant et du fait de son remplacement par un autre joueur.

Article 6 : Lots

Les lots qui seront distribués aux trois (3) gagnants à chacune des cinq (5) phases du quiz sont les suivants:

GAGNANTS	LOTS
1er	1 Carte crédit téléphonique Orange de 25000 + 1 T-shirt et 1 casquette Ndamli
2ème	1 Maillot Sadio Mané + 1 T-shirt et 1 casquette Ndamli
3ème	1 Carte crédit téléphonique Orange de 5000 + 1 T-shirt et 1 casquette Ndamli

Pour récupérer leurs lots, les gagnants devront se présenter munis d'une pièce d'identité en cours de validité et de leur carte SIM Orange au lieu indiqué dans le communiqué de publication de la liste des gagnants à la date et à l'heure retenues par l'organisateur.

Tout lot non récupéré par le gagnant dans le délai convenu devient la propriété de l'organisateur qui pourra le réutiliser à d'autres fins sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

NB : Les lots attribués et le nombre de gagnants pourront changer durant la période du quiz sans que la responsabilité de l'organisateur ne puisse être recherchée de ce fait. Le cas échéant les participants seront informés par tout moyen à la convenance de Sonatel Multimedia.

Article 7 : Image des Gagnants

Par la participation au quiz, les Gagnants autorisent SONATEL MULTIMEDIA à diffuser leur image durant une période vingt-quatre (24) mois au moins à compter de la date de publication de la liste des gagnants sur tout support de communication, notamment pour des annonces presse et des publi-reportages télévisés, ainsi que sur tous les sites web à la convenance de SONATEL MULTIMEDIA.

Ces images seront utilisées dans le cadre de la publication ou de la diffusion des résultats du quiz.

Les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile (adresse postale ou/et Internet). Toute fausse déclaration relative à l'identité ou adresse entraîne la nullité de la participation.

SONATEL MULTIMEDIA se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires pour établir l'identité du propriétaire de la carte SIM.

Les gagnants autorisent SONATEL MULTIMEDIA à diffuser leur image et leurs coordonnées dans le cadre du présent quiz et conformément aux conditions susvisées. Cette diffusion ne peut ouvrir droit à leur profit à aucune rémunération, avantage, indemnité ni compensation quelconque autre que l'attribution du lot gagné.

Une fiche d'autorisation d'utilisation de l'image et des données personnelles des gagnants, figurant en annexe au présent règlement, sera signée à cet effet par les gagnants sur demande de la société organisatrice.

Article 8 : Données personnelles

Les joueurs sont informés que les données nominatives obligatoires les concernant enregistrées dans le cadre du présent Quiz sont nécessaires à la prise en compte de leur participation au Quiz. Ces données pourront être transférées aux partenaires de SONATEL MULTIMEDIA pour les besoins de l'organisation du quiz et seront utilisées pour l'attribution des lots aux gagnants.

Les gagnants autorisent SONATEL MULTIMEDIA à reproduire et à utiliser leurs nom, prénoms, adresse, adresse email et image dans toute opération promotionnelle et manifestation publi-promotionnelle liées au présent Quiz sans que cette utilisation ne puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le lot gagné.

Les données nominatives recueillies dans le cadre du présent Quiz sont traitées conformément à la loi n° 2008-12 du 25 janvier 2008 sur la protection des données à caractère personnel.

Tous les Joueurs disposent en application de cette loi, d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification des données les concernant. Toute demande de ce type devra être adressée à : SONATEL MULTIMEDIA, 64, Cité Keur Gorgui, VDN, Dakar, Sénégal.

Article 9 : Dispositions diverses

La participation au quiz implique l'acceptation sans réserves du présent règlement, qui est déposé chez Maître WEYNDE DIENG Huissier de justice à Dakar.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par SONATEL MULTIMEDIA, dans le respect des conditions énoncées. Il sera alors publié au niveau [de](#) la page Facebook d'Orange Ndamli Sport. Dans cette hypothèse, l'avenant sera déposé en l'Etude ci-dessus indiquée, Huissier de Justice à Dakar, dépositaire du règlement avant sa publication. Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : 64, Cité Keur Gorgui, VDN, Dakar, Sénégal.

SONATEL MULTIMEDIA ne saurait être responsable de tout fait qui ne lui serait pas directement imputable, notamment un éventuel retard dans la publication des résultats ou la distribution des lots, ni de cas de force majeure, susceptibles de perturber, modifier ou annuler le quiz.

Un extrait du présent règlement sera mentionné sur les supports de communication,, notamment sur la page Facebook (<https://www.facebook.com/ndamli.sn>) de la SONATEL MULTIMEDIA.

Annexe :

**FORMULAIRE D'AUTORISATION D'UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES
ET DE L'IMAGE DES GAGNANTS (A SIGNER PAR LES GAGNANTS DONT LES
DONNEES PERSONNELLES ET L'IMAGE SERONT UTILISEES)**

Je soussigné (e),

Prénoms :

Nom :

Né(e) le : **À**

CNI ou Passeport numéro..... **Délivré (e) le**.....

Domicilié(e) à

Dans le cadre du quiz «**Sadio MANE**» organisé par SONATEL MULTIMEDIA du 10 octobre 2018 au 05 juin 2019.

- 1- A l'occasion duquel j'ai remporté un gain, donne expressément mon autorisation à SONATEL et ses Sociétés Affiliées, à utiliser mes données personnelles notamment, mes prénoms, nom, numéro de téléphone, adresse, image et ma voix, pour la promotion de la marque ORANGE.
- 2- J'autorise, Sonatel, ainsi que les Sociétés Affiliées à utiliser mon nom, mon Image et ma voix pour toute forme de communication sur le quiz «Sadio Mane» et pour la publication de la liste des gagnants lors du quiz susmentionné.
- 3- Par la présente, j'autorise Sonatel et ses Sociétés affiliées à utiliser et exploiter mon image, par reproduction et/ou représentation de celle-ci, dans le cadre de ladite communication au public. Cette exploitation pourra être réalisée par tous modes d'exploitation et tout autre média de leur choix, connus ou inconnus à ce jour et sur tous supports de communication, notamment par voie de presse, affiche, télévision, Internet, Facebook, télédiffusion, par tout moyen de communication électronique tels que le réseau Internet, par vidéogrammes (DVD, Blu-Ray Disc, etc.).
- 4- La présente autorisation est consentie à Sonatel et ses Sociétés affiliées pour le monde entier et pour une durée d'un (1) an. Cette autorisation sera renouvelable par tacite reconduction pour une durée de deux (2) ans, sauf dénonciation écrite adressée à Sonatel.
- 5- La présente autorisation d'exploitation de mon image et de ma voix est conférée à titre gratuit et sans contrepartie. Je renonce en conséquence à réclamer à Sonatel et ses Sociétés Affiliées une quelconque rémunération ou indemnité au titre de l'exploitation de mon image dans les conditions définies aux présentes.
- 6- Je me soumettrai par conséquent à toutes les séances de prises de vue et/ou de voix organisées par Sonatel, ses Sociétés Affiliées ou ses prestataires et reconnais ne prétendre disposer d'aucun droit d'auteur sur les Photographies du fait de l'utilisation de mon Image par Sonatel et ses Sociétés affiliées.

Fait à Dakar le.....

Signature